

**MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU  
DEVELOPPEMENT**



**Etat de mise en œuvre des Objectifs de  
Développement Durable au Burkina Faso  
et préparation du Rapport National  
Volontaire en 2019**

**Novembre 2018**

**DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE ET DE LA PLANIFICATION**

## Sommaire

INTRODUCTION GENERALE .....	1
I- RAPPEL DES ODD .....	2
II- PROCESSUS DE CONTEXTUALISATION DES ODDs AU BURKINA FASO.....	3
III- CIBLES PRIORISEES ET ACCELERATEURS.....	7
IV- ATOUTS, DIFFICULTES ET PERSPECTIVES.....	11
V- PROCESSUS DE REDACTION DU RAPPORT NATIONAL VOLONTAIRE .....	12

## INTRODUCTION GENERALE

La situation de précarité dans laquelle vivait une bonne partie de la population des pays en développement avait conduit les dirigeants du monde à s'accorder en septembre 2000 sur huit (08) objectifs de développement dits objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Ces objectifs visaient à réduire la pauvreté et promouvoir le développement dans le monde.

Les résultats de la mise en œuvre des OMD ont permis de dégager les tendances des indicateurs par rapport à la réalisation des cibles, d'identifier les goulots d'étranglement et de tirer les enseignements pour mieux réaliser le prochain cadre de développement. Ces résultats montrent que le Burkina Faso a réalisé des progrès substantiels mais n'a pas atteint ces objectifs.

Tirant leçons du processus de définition et de la mise en œuvre des OMD aux niveaux international et régional, la communauté internationale a appelé à la définition d'un programme inclusif, plus ambitieux et de long terme, améliorant la qualité et les conditions de vie des populations et protégeant la planète pour les générations futures. Le processus participatif de définition de l'Agenda 2030 a permis de disposer d'un programme de développement bâti sur dix-sept objectifs dits Objectifs de développement durable (ODD) auxquels sont adossés 169 cibles. Cet Agenda de développement adopté en septembre 2015 par la Communauté internationale sous l'égide des Nations Unies, couvre l'ensemble des enjeux mondiaux de développement et concerne tous les pays.

La mise en œuvre de ce nouvel Agenda pose des défis énormes et exige des partenariats mondiaux efficaces en matière de financement, de transferts de technologies, de renforcement des capacités institutionnelles, de commerce, de paix et sécurité, et de développement des infrastructures pour surmonter les obstacles qui entravent le développement, notamment dans les pays subsahariens. Au regard de ces défis et de l'importance des moyens nécessaires à la mise en œuvre de cet Agenda, chaque pays est invité à adopter sa propre stratégie d'appropriation et de définition de ses priorités tenant compte de son propre contexte national.

Le Burkina Faso, dans la perspective d'un développement durable, a élaboré son Plan national de développement économique et social (PNDES) couvrant la période 2016-2020. Au cours de l'élaboration de ce plan, le Gouvernement du Burkina Faso a bénéficié de l'appui de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) pour l'internalisation des ODD à travers le PNDES. Afin de renforcer l'exercice de priorisation par l'identification des cibles prioritaires ou accélétrices et d'établir une cartographie des ODD, notre pays a bénéficié de l'appui du Système des Nations Unies (SNU) pour l'implémentation de l'outil « Rapid Integrated Assessment» (RIA) développé par le Groupe des Nations Unies pour le développement (UNDG).

Cette communication, qui s'inscrit dans le cadre de la tenue de la cinquième session de la conférence du conseil national pour le développement durable s'articulera autour des points suivants :

- ➔ rappel des ODD
- ➔ processus de contextualisation des ODDs au Burkina Faso
- ➔ cibles priorisées et accélétrices
- ➔ atouts, difficultés et perspectives
- ➔ processus de rédaction du rapport national volontaire

## I- RAPPEL DES ODD

Poursuivant les travaux des Objectifs du millénaire pour le développement(OMD) qui visaient uniquement les pays en développement, les Objectifs de développement durable (ODD) sont universels. Ils s'appliquent à tous les pays et font appel à l'action de tous les pays, tant au niveau national qu'international. L'agenda 2030 se fonde sur six principes que sont : **La dignité: éradiquer la pauvreté et lutter contre les inégalités**

- Les individus: Pour assurer une vie saine, le savoir et l'inclusion de femmes et des enfants ;
- La planète: protéger notre écosystème pour toutes les sociétés et pour les enfants ;
- Le partenariat: pour catalyser la solidarité globale pour le développement durable ;
- La Justice: pour promouvoir la sécurité, une société de paix et des institutions fortes ;
- La prospérité: pour une croissance forte, inclusive et transformatrice de l'économie ;
- La prospérité: pour une croissance forte, inclusive et transformatrice de l'économie.



## **II- PROCESSUS DE CONTEXTUALISATION DES ODDs AU BURKINA FASO**

Pour assurer la mise en œuvre des ODD au Burkina Faso, une feuille de route a été définie. Les principales actions suivantes ont été entreprises dans le cadre de la feuille de route :

- La sensibilisation sur les ODDs;
- Priorisation et intégration des ODDs dans les politiques publiques;
- Situation des données statiques de suivi des ODDs.

### **2.1 Sensibilisation sur les ODDs**

Depuis 2016, des communications sont menées aussi bien par l'administration, par la Société civile et les Agences du Systèmes des Nations Unies sur les Objectifs de développement durable. Ces communications sur les ODDs visent à sensibiliser les différentes parties prenantes (Gouvernement, Société civile, ONG, PTF et population) sur les enjeux et défis relatifs à la mise en œuvre des ODDs mais aussi garantir leur réelle implication. Ces communications sont un processus continu et à concerner aussi bien les acteurs au niveau central et déconcentré. Il s'agit :

- des communications au profit des membres des cadres de concertation au niveau régional ;
- des communications au profit des DGESS ;
- des communications au profit des OSC ;
- des communications au profit des collectivités.

### **2.2 Priorisation et intégration des ODDs dans les politiques publiques**

#### **a- Priorisation avec la grille des cibles ODD de l'Organisation Internationale de la Francophonie (GPC-OIF)**

La GPC-OIF est un outil développé par l'OIF pour accompagner les Etats dans l'exercice de priorisation des différentes cibles des ODD. L'exercice de priorisation, qui s'est tenu du 04 au 09 avril 2016, a connu la participation d'au moins 160 participants provenant de l'administration centrale, déconcentrée, des collectivités territoriales, du secteur privé, de la société civile, des ONG et des partenaires techniques et financiers. Les participants ont été organisés en sept groupes et ont tous travaillé à prioriser les cibles des 17 objectifs pendant deux jours. Les résultats des différents groupes ont été consolidés par les experts de l'OIF afin d'obtenir une synthèse des cibles priorisées au niveau national.

#### **Synthèse des cibles Priorisées**

Il ressort que sur les 169 cibles 86 cibles sont de première priorité soit 50,89% ; 73 cibles sont de seconde priorité soit 43,20% et 10 cibles sont jugées non prioritaires ou de priorités de long termes pour notre pays. Les cibles jugées non prioritaires ou de priorité de long terme portent toutes sur l'ODD14.

ODD	Nombre de cibles prioritaires						Total cibles de priorité de long terme et non prioritaire	% des cibles première priorité	% des cibles de seconde priorité
	Première priorité	Seconde priorité	priorité de long terme	Non prioritaire	Total cibles prioritaires				
ODD 1	4	3	0	0	7	0	57%	43%	
ODD 2	4	4	0	0	8	0	50%	50%	
ODD 3	8	5	0	0	13	0	62%	38%	
ODD 4	6	4	0	0	10	0	60%	40%	
ODD 5	3	6	0	0	9	0	33%	67%	
ODD 6	6	2	0	0	8	0	75%	25%	
ODD 7	4	1	0	0	5	0	80%	20%	
ODD 8	7	5	0	0	12	0	58%	42%	
ODD 9	7	1	0	0	8	0	88%	13%	
ODD 10	3	7	0	0	10	0	30%	70%	
ODD 11	6	4	0	0	10	0	60%	40%	
ODD 12	6	5	0	0	11	0	55%	45%	
ODD 13	2	3	0	0	5	0	40%	60%	
ODD 14	0	0	3	7	0	10	0%	0%	
ODD 15	9	3	0	0	12	0	75%	25%	
ODD 16	7	5	0	0	12	0	58%	42%	
ODD 17	4	15	0	0	19	0	21%	79%	
<b>Total</b>	<b>86</b>	<b>73</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>159</b>	<b>10</b>	<b>50,89%</b>	<b>43,20%</b>	
					<b>169</b>				

Les résultats de la priorisation avec l'outil OIF ont été pris en compte dans le processus d'élaboration du Plan national de Développement Economique et Social (PNDES).

#### **b- Priorisation des Cibles ODD à l'aide de l'outil Rapid Integrated Assessment (RIA)**

Afin de renforcer l'exercice de priorisation, d'identifier les interrelations entre les cibles ODD et les interrelations sectorielles, le travail de priorisation s'est poursuivi avec l'outil développé par le Système des Nations Unies à savoir le RIA.

Le RIA consiste à réaliser une lecture comparative des politiques et des stratégies nationales vis-à-vis des cibles des ODD. Cette analyse cherche à effectuer une cartographie des objectifs, stratégies, actions, etc. envisagées dans les politiques nationales en relation avec les objectifs, cibles et indicateurs ODD. A travers un processus participatif en plusieurs étapes on a abouti à :

- Une analyse du degré de prise en compte des cibles ODDs dans les politiques publiques ;
- Une identification des cibles prioritaires et accélératrices au niveau national.

#### **Une analyse du degré de prise en compte des cibles ODDs dans les politiques publiques**

Il ressort de l'analyse qu'il y a une bonne intégration des cibles ODD dans le PNDES et les politiques et stratégies sectorielles. En effet, 89% des cibles qui concernent le pays sont prises en charge dans le PNDES

et les autres politiques et stratégies de développement ; toutefois, des faiblesses demeurent et gagneraient à être corrigées.

Il s'agit notamment des aspects liés à la qualité du développement comme la durabilité, les inégalités et l'intégration des risques liés aux changements climatique et aux aléas naturels. Les cibles à intégrer impérativement dans les politiques et stratégies nationales pour que l'alignement soit total relève pour l'essentiel de l'ODD 9 portant sur les infrastructures résilientes, la promotion d'une industrialisation durable qui profite à tous et qui encourage l'innovation et l'ODD 10 portant sur la réduction des inégalités.

Par ailleurs, l'analyse nous amène à la conclusion suivante : tous les objectifs ne peuvent pas être poursuivis de la même manière et en même temps. A cet effet, l'accent doit être mis sur des actions catalytiques qui ont un impact sur plusieurs cibles d'ODD. Aussi, il s'agira pour notre pays de promouvoir la collaboration intersectorielle ; d'identifier et investir dans des 'accélérateurs' – domaines d'intervention avec effets multiplicateurs (autonomisation des femmes, filles, jeunes, accès à l'eau, l'énergie) ; d'identifier les goulots d'étranglement et de s'inspirer des solutions d'accélération qui ont fait déjà leurs preuves.

### Extrait tableau d'analyse.

EVALUATION INTEGREE RAPIDE – PROFIL DES ODD : Cible non priorisé														Cible non applicable	Pas de synergie intersectorielle
#	Domaine/Secteur stratégique	ODD-7: Energie			ODD-8: Croissance et Emploi										
		7.1	7.2	7.3	8.1	8.2	8.3	8.4	8.5	8.6	8.7	8.8	8.9	8.10	
1.	Production agro-sylvo-pastorale				x <sup>1</sup>	x <sup>2</sup>									
2.	Transformations industrielles et artisanales	x <sup>3</sup>	x <sup>4</sup>	x <sup>5</sup>	x <sup>6</sup>	x <sup>7</sup>	x <sup>8</sup>								
3.	Infrastructures de transport, de communication et d'habitat	x <sup>9</sup>			x <sup>10</sup>										
4.	Commerce et services marchands				x <sup>11</sup>	x <sup>11</sup>								x <sup>13</sup>	
5.	Gouvernance économique														
6.	Gouvernances administrative et locale														
7.	Éducation et formation									x <sup>14</sup>					
8.	Santé														
9.	Défense et sécurité														
10.	Environnement, eau et assainissement														
11.	Culture, sports et loisirs						x <sup>15</sup>							x <sup>16</sup>	
12.	Travail, emploi et protection sociale								x <sup>17</sup>	x <sup>18</sup>	x <sup>19</sup>	x <sup>20</sup>			
13.	Justice et droits humains														
14.	Recherche et innovation				x <sup>21</sup>										

Cible priorisée par plusieurs secteurs

Cible non priorisée

## 2.2 Situation des indicateurs

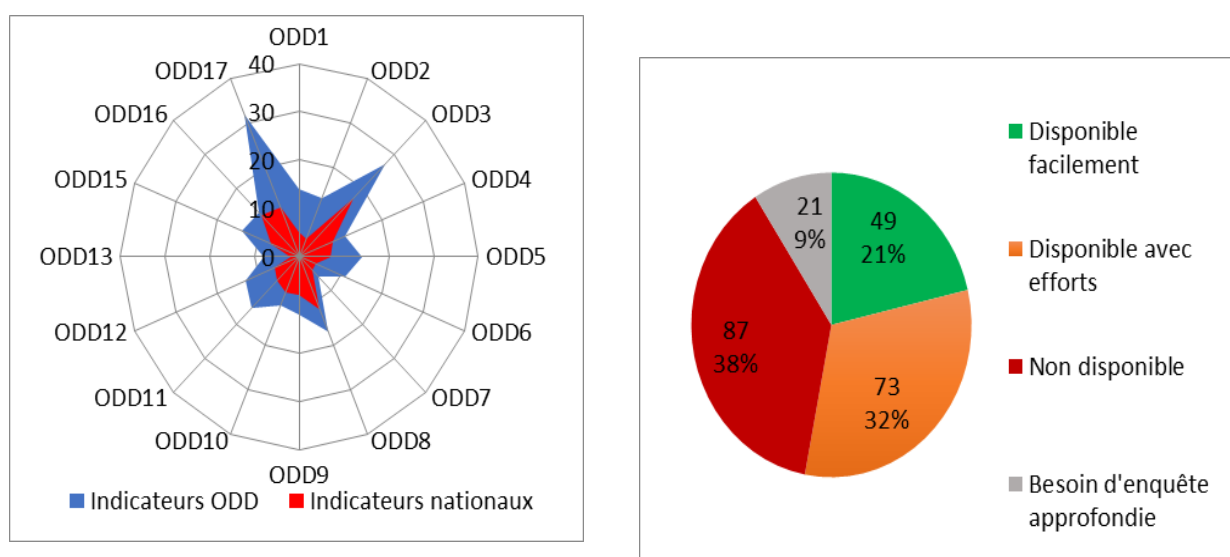
Le nouvel agenda de développement nécessite de disposer de données de qualité, désagrégées et facilement accessible. La disponibilité d'un minimum de données statistiques de qualité, désagrégées et facilement accessible, permettra d'orienter les décideurs politiques, de faciliter le suivi par tous les acteurs et l'évaluation de la mise en œuvre de tout le programme de développement. A cet effet, le Burkina Faso s'est lancé dans l'exercice de contextualisation des indicateurs nécessaires au suivi des ODD. L'exercice de contextualisation a connu plusieurs étapes. Il s'agit :

- ✚ de la collecte des informations statistiques auprès des DGESS. L'objectif de cet exercice était d'avoir une idée de la disponibilité statistique au niveau national;
- ✚ de la tenue de l'atelier technique avec les différents DGESS afin de rapprocher les indicateurs nationaux aux indicateurs internationaux et cibles ODD;
- ✚ de la rencontre technique de validation (MAPING statistique avec l'INSD, les DGESS);
- ✚ de la tenue de l'atelier de définition des productions des métadonnées.

### Synthèse des résultats

Sur la base d'un exercice préliminaire de cartographie des indicateurs ODD disponibles au niveau du Burkina Faso, on constate la disponibilité de 122 indicateurs nationaux, y compris 44 indicateurs du PNDES (4 indicateurs d'impact et 40 indicateurs d'effet), correspondant aux indicateurs ODD.

### Graphique 7 - Disponibilité des indicateurs ODD au Burkina Faso



Globalement, 53% des indicateurs ODD sont couverts par les données et indicateurs disponibles ou potentiellement calculables au niveau national. A cet égard, 21% des indicateurs ODD sont facilement



disponibles et 32% des indicateurs ODD sont disponibles avec efforts. Par contre, 9% des indicateurs ODD nécessitent des enquêtes plus approfondies et 38% des indicateurs ne sont pas disponibles.

Les indicateurs relatifs aux ODD7 (Energie propre), ODD16 (Paix, justice et institutions), ODD8 (Travail décent) et ODD5 (Egalité entre sexes) sont les plus couverts par les données et indicateurs nationaux déjà disponibles (respectivement à hauteur de 67%, 54%, 53% et 36%). Par contre, les ODD qui sont les moins couverts par les données nationales sont les suivants : ODD2 (Faim), ODD3 (Santé) et ODD13 (Consommation et production responsables) à 0% pour chacun, ODD15 (Vie terrestre, 7%), ODD4 (Education, 9%) et ODD11 (Villes, 13%).

### III- CIBLES PRIORISEES ET ACCELERATRICES

Face à de multiples objectifs de développement dans un contexte de contrainte de capacité, il convient de faire des choix stratégiques. L'exercice d'identification des cibles priorisées et accélérateurs qui s'alignent le mieux avec les priorités et spécificités nationales a été fait sur la base de 10 critères.

La priorisation d'une cible est tributaire du niveau d'appréciation au niveau de chaque filtre selon les critères définis. En plus des neuf (09) critères définis, un dixième (10<sup>ième</sup>) relatif au nombre a été préconisé. Ainsi, pour chaque ODD, un maximum de trois (03) cibles devraient être priorisées. La priorisation doit aussi tenir compte du nombre de cibles, en raison : (i) d'une cible à prioriser par ODD ayant au plus trois (03) cibles, (ii) deux (02) cibles à prioriser pour un ODD ayant entre 4 et 6 cibles et, (iii) trois (03) cibles à prioriser pour l'ODD ayant plus de six (06) cibles. Cependant, pour quelques ODD, dérogation a été faite du critère de limitation du nombre pour tenir compte de l'importance de certaines cibles.

L'analyse croisée de ces critères aboutissent à des cibles dont la réalisation impacterait un grand nombre de cibles et permettrait d'avoir des résultats à gain rapide.

#### Cible jugée prioritaire et accélérateur

Objectif de Développement Durable	Cibles priorisées
<b>DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN (ODD1 à ODD6)</b>	
1. Pas de Pauvreté	<p><b>1.2.</b> D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion des hommes, femmes et enfants de tous âges vivant dans la pauvreté dans toutes ses dimensions selon les définitions nationales.</p> <p><b>1.3.</b> Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient.</p>
2. Faim « zéro »	<p><b>2.1.</b> D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.</p> <p><b>2.2</b> D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux</p>

Objectif de Développement Durable	Cibles priorisées
	<p>besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.</p> <p><b>2.3.</b> D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles.</p>
3. Bonne santé et bien être	<p><b>3.1.</b> D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes</p> <p><b>3.2.</b> D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus</p> <p><b>3.3.</b> D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles</p> <p><b>3.8.</b> Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable</p>
4. Education de qualité	<p><b>4.1.</b> D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.</p> <p><b>4.4.</b> D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.</p> <p><b>4.5.</b> D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.</p> <p><b>4.6.</b> D'ici à 2030, veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter</p>
5. Egalité entre les sexes	<p><b>5.2.</b> Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.</p> <p><b>5.5.</b> Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.</p>
6. Eau propre et assainissement	<p><b>6.1.</b> D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable.</p> <p><b>6.2.</b> D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des</p>

Objectif de Développement Durable	Cibles prioritées
	<p>personnes en situation vulnérable.</p> <p><b>6.5</b> D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient.</p>
<b>PROMOTION D'UNE CROISSANCE FORTE, INCLUSIVE ET DURABLE (ODD7 à ODD11)</b>	
7. Energie propre et d'un coût abordable	<b>7.1.</b> D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.
8. Travail décent et croissance économique	<p><b>8.2.</b> Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre.</p> <p><b>8.5.</b> D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.</p> <p><b>8.6.</b> D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation.</p>
9. Industrie, innovation et infrastructure	<p><b>9.1.</b> Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité.</p> <p><b>9.2.</b> Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés.</p> <p><b>9.3.</b> Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration dans les chaînes de valeur et sur les marchés.</p>
10. Inégalités réduites	<p><b>10.2.</b> D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.</p> <p><b>10.4.</b> Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité.</p> <p><b>10.7.</b> Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées.</p>
11. Villes et communautés durables	<p><b>11.1.</b> D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis.</p> <p><b>11.2.</b> D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants,</p>

Objectif de Développement Durable	Cibles prioritisées
	<p>des personnes handicapées et des personnes âgées.</p> <p><b>11.3.</b> D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays.</p> <p><b>11.6.</b> D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets.</p>
<b>PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ODD12 à ODD15)</b>	
12. Consommation et production responsables	<p><b>12.2.</b> D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.</p> <p><b>12.4.</b> D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement.</p> <p><b>12.5.</b> D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.</p>
13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	<b>13.1.</b> Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.
15. Vie terrestre	<p><b>15.1.</b> D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux.</p> <p><b>15.3.</b> D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols.</p> <p><b>15.9.</b> D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité.</p>
<b>GOUVERNANCE (ODD16)</b>	
16. Paix, justice et institutions efficaces	<p><b>16.4.</b> D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée.</p> <p><b>16.6.</b> Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.</p> <p><b>16.7.</b> Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions.</p>

Le paquet national priorisé comprend, 42 cibles et 71 indicateurs des 16 ODD. Les cibles retenues représentent 41% des 100 cibles concernées par la priorisation. Le paquet national ainsi priorisé n'inclut pas les 40 cibles relatives à la mise en œuvre et les 19 cibles de l'ODD 17 sur le partenariat pour la réalisation de l'Agenda 2030. La prise en compte de ces cibles nous donne en conséquence un paquet national élargi et complet de 62,89% des 169 cibles ODD.

#### **IV- ATOUTS, DIFFICULTES ET PERSPECTIVES**

##### **❖ ATOUTS**

- L'intégration des ODD dans le PNDES permettant d'avoir un cadre unique de financement et de suivi de sa mise en œuvre;
- L'existence des cadres de concertation, le caractère multisectoriel des cadres de concertation en principe permettrait d'arriver à la *cohérence horizontale* des politiques, programmes, et initiatives;
- L'implication non seulement du Gouvernement central mais aussi des collectivités territoriales dans les cadres de concertation ouvrant la possibilité de synergies et cohérence entre les politiques, programmes et initiatives aux niveaux central et local (cohérence verticale) ;
- La participation des acteurs de la société civile, secteur privé aux différents cadres de dialogue ;
- L'engagement de la société civile et des jeunes ;
- La Définition d'une feuille de route d'accélération qui donne les pistes des domaines à actionner à travers le profil ODD du Burkina Faso.

##### **❖ DIFFICULTES/RISQUES**

Les principales difficultés/risques qui peuvent entraver a mise en œuvre des ODD tiennent entre autre au :

- Risque de dégradation de la sécurité;
- Risque financier;
- Risque lié aux aléas climatiques;
- Risque lié à la conjoncture internationale;
- Risque lié à une faible adhésion des acteurs;
- Disponibilité statistique nécessaire au suivi.

##### **❖ PERSPECTIVES**

La mise œuvre des ODD au Burkina Faso ouvre de nouvelles perspectives qui vont porter entre autre sur :

- La communication sur la feuille de route d'accélération des ODDs au Burkina Faso;
- La finalisation des métadonnées des indicateurs ODDs ;

- ❑ La Poursuite de la communication et le plaidoyer autour des ODD/PNDES ;
- ❑ L'élaboration du premier rapport volontaire national à présenter au Forum Politique de Haut Niveau en juillet 2019 à New York.

## V- PROCESSUS DE REDACTION DU RAPPORT NATIONAL VOLONTAIRE

Après deux (02) années de mise en œuvre du PNDES 2016-2020, le Burkina Faso s'est porté volontaire pour présenter un Rapport National Volontaire (VNR) sur les ODD au Forum Politique de Haut Niveau du Conseil Economique et Social des Nations Unies (ECOSOC) en 2019. Dans cette perspective, le Ministère de l'économie, des finances et du développement, acteur majeur du dispositif national de suivi des politiques de développement et Coordonnateur des ODD a mis en place le dispositif institutionnel et technique pour la préparation de cet important Rapport.

### ▶ Objectifs global

L'objectif global de cette activité est de disposer d'un rapport volontaire sur la mise en œuvre des ODD en lien avec le référentiel national de développement (PNDES).

### ▶ Objectifs spécifiques

- Rappeler le processus de contextualisation des objectifs de développement durable ;
- faire l'état d'avancement de la mise en œuvre des objectifs de développement durable avec un accent sur les cibles priorisées particulièrement des objectifs 4, 8, 10, 13, 16 et 17) ;
- identifier les difficultés et les contraintes liées à la mise en œuvre de chaque ODD ;
- mettre en exergue les bonnes pratiques et les leçons apprises ;
- formuler des recommandations pertinentes pour accélérer l'atteinte des ODD.

### ▶ Résultats attendus des travaux

Le résultat général attendu est la disponibilité d'un rapport volontaire national contenant les aspects suivants :

- le rappel du processus de contextualisation des ODDs ;
- l'état d'avancement de la mise en œuvre des objectifs de développement durable avec un accent sur les cibles priorisées des objectifs 4 ; 8 ; 10 ; 13 ;16 et 17 ;
- l'identification des difficultés et des contraintes liées à la mise en œuvre des ODDs ;
- les bonnes pratiques et les leçons apprises ;
- des recommandations pour accélérer l'atteinte des ODD.

Le Processus est bâti cinq (05) étapes que sont :

- ➡ Etape 1 : Production du premier draft du rapport ;
- ➡ Etape 2 : Production du rapport provisoire ;
- ➡ Etape 3 : Examens régionaux;
- ➡ Etape4 : Séance de travail avec la cour des comptes, du Conseil Economique et social et de l'Assemblée Nationale ;

➡ Etape 5 : Validation nationale.

### **Etape 1 : Production du premier draft du rapport ;**

Une équipe technique sera mise en place pour produire le premier draft du rapport. Cette équipe sera constituée des structures suivantes : l'INSD, Le SP-PNDES, la DGCOOP, SP-CNDD, SP-CPSA, DGESS-Santé, DGESS-MAAH, DGESS-MINEFID ; DGESS-MENA, SP-PNPS, DGESS-Justice et la DGEP.

Elle aura d'une part, la charge de collecter et de produire le premier Draft du rapport volontaire national et d'autre part, de veiller à l'intégration des différentes observations et amendements formulés durant tout le processus. Le rapport devra s'appuyer sur les différents rapports de suivi du PNDES et aussi des rapports sectoriels existants.

### **Etape 2 : Production du rapport provisoire**

Après l'étape 1, une retraite technique sera organisée pour examiner et améliorer le draft proposé. Toutefois, pour garantir l'aspect participatif de la production du rapport national volontaire, cette étape sera élargie à plus d'acteurs (cf. tableau).

Les amendements et les analyses supplémentaires de la retraite permettront de disposer d'un document plus affiné (rapport provisoire). Le rapport provisoire sera soumis à des examens au niveau régional afin de prendre en compte la dimension régionale.

A cet effet, les participants proviendront des structures suivantes :

- ✓ Equipe technique ;
- ✓ L'ensemble des DGESS ;
- ✓ Conseil Economique et social ;
- ✓ Cour des Comptes ;
- ✓ OSC ;
- ✓ SP-CONASUR ;
- ✓ SP-CNPE ;
- ✓ Commission des Droits humains ;
- ✓ SP-CONAP-Genre ;
- ✓ Système des Nations Unies (SNU).

### **Etape 3 : Examens régionaux**

Le rapport provisoire qui en résulte de l'atelier technique sera soumis à examen au niveau des différentes régions. A travers cette approche, l'objectif est d'assurer d'une part le caractère participatif et d'autre part, d'amener à la prise en compte de la dimension régionale dans la production du rapport.

Quatre ateliers régionaux seront organisés. En effet, les 13 régions seront organisées en quatre (04) blocs et le chef-lieu d'une des régions sera identifié pour la tenue de l'atelier. Les quatre blocs sont :

- le bloc 1 regroupera les régions du Centre du Plateau Central, du Centre Nord et du Sahel ;
- le bloc 2, les régions du Centre-Est, de l'Est et du Centre-Sud ;
- le bloc3, les régions des Hauts bassins, des cascades et du Sud-ouest ; et
- le bloc4, les régions du Centre-Ouest, de la Boucle du Mouhoun et du Nord.

Les chefs-lieux des régions qui accueilleront les ateliers régions sont respectivement Kaya pour le bloc1 ; Tenkodogo pour le bloc 2, Bobo Dioulasso pour le bloc3 et Koudougou pour le bloc4.

Les participants aux ateliers régionaux sont les représentants des gouvernorats (1), des conseils régionaux (1), des communes urbaines (1), du SP-AMBF (1) ; des OSC (1), du secteur privé (1) et des DREP (1) des différentes régions et aussi l'ensemble des structures techniques de la région hôte.

#### **Etape4 : Séance de travail avec la cour des comptes, le conseil Economique et Social et l'Assemblée Nationale**

Le rapport provisoire issu des examens régionaux sera soumis à la cour des comptes, le conseil Economique et Social et l'Assemblée Nationale afin de recueillir leurs observations.

#### **Etape 5 : Validation nationale**

Le rapport provisoire sera validé en atelier national. L'atelier réunira l'ensemble des composantes au niveau national (administration, PTF, ONG, société civile, collectivités territoriales). Les amendements et observations de l'atelier de validation seront intégrés par l'équipe technique afin de disposer d'un rapport définitif qui sera soumis au Gouvernement.

### **CHRONOGRAMME**

Les activités se dérouleront suivant le chronogramme ci-après :

	oct-18	nov-18			déc-18			janv-19			févr-19			mars-19	
Mise en œuvre comité de rédaction	29-02														
collecté des données		05_10	12_16												
Production draft			12_16	19_23											
Atelier technique élargi					3_8	10_14									
Ateliers régionaux							17_21								
Rencontre cours de compte									14_19						
Présentation Rapport Assemblée Nationale										21_25					
Atelier national de validation												18_22			
Rapport en CM															11_15



## Conclusion

Des résultats appréciables ont été obtenus dans le cadre du processus de contextualisation des ODD au Burkina Faso. Ces résultats mériteraient d'être capitalisés dans le processus d'élaboration du rapport national volontaire. C'est ce qui a motivé le Burkina Faso à se porter volontaire pour partager avec le reste du monde ses expériences en matière de domestication de cette initiative internationale. Cependant, la mise en œuvre des ODDs nécessitera :

- Une synergie des acteurs dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi et évaluation des stratégies de développement;
- Une localisation des ODDs
- Un investissement sur les secteurs/domaines à gain rapide;
- Une analyse des besoins réels pour la mise en œuvre des ODDs à l'horizon 2030;
- Un engagement des différents acteurs nationaux;
- l'accompagnement des partenaires techniques et financiers.

## ANNEXES

**Tableau 1: Critères de filtrage des cibles ODD**

NIVEAU DU FILTRE	CRITERES DE PRIORISATION DES CIBLES ODD
Filtre 1	1. Cible ODD oublié (tableau RIA1)
	2. Cible correspondante à une cible OMD en retard
	3. Cibles transformationnelles (accélérateurs universels tels que l'autonomisation des femmes, filles, jeunes, éducation, accès à l'eau, l'énergie)
	4. Cibles contribuant à plusieurs dimensions du développement durable
Filtre 2	5. Cibles contribuant au respect d'autres engagements internationaux (COP 21, Sendai, etc.)
	6. Cibles contribuant directement à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale
	7. Autres priorités nationales
Filtre3	8. Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable
	9. Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée

La priorisation d'une cible est tributaire du niveau d'appréciation au niveau de chaque filtre selon les critères définis. En plus des neuf (09) critères définis, un dixième (10ième) relatif au nombre a été préconisé. Ainsi, pour chaque ODD, un maximum de trois (03) cibles devraient être priorisées. La priorisation doit aussi tenir compte du nombre de cibles, en raison : (i) d'une cible à prioriser par ODD ayant au plus trois (03) cibles, (ii) deux (02) cibles à prioriser pour un ODD ayant entre 4 et 6 cibles et, (iii) trois (03) cibles à prioriser pour l'ODD ayant plus de six (06) cibles. Cependant, pour quelques ODD, dérogation a été faite du critère de limitation du nombre pour tenir compte de l'importance de certaines cibles.

Au niveau de chaque filtre, un score de priorisation est attribué dans une échelle à trois (03) degrés : Haut, Moyen, Faible.

A l'issue de ce processus séquentiel, des arbitrages éventuels sont menés en tenant compte de l'importance, de l'effet d'entraînement des cibles des ODD et de leurs interactions aux priorités nationales en vue de retenir la cible prioritaire.

**Annexe2**

OBJECTIFS/CIBLES	INDICATEURS
<b>Objectif 1- Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes</b>	
1.2. D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion des hommes, femmes et enfants de tous âges vivant dans la pauvreté dans toutes ses dimensions selon les définitions nationales.	1.2.1 Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté, par sexe et âge 1.2.2 Proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes, telles que définies par chaque pays
1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient.	1.3.1 Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupes de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveau-nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables)
1.a Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes	1.a.1 Proportion des ressources directement allouées par l'État à des programmes de réduction de la pauvreté  1.a.2 Proportion des dépenses publiques totales affectées aux services essentiels (éducation, santé et protection sociale)
1.b Mettre en place aux niveaux national, régional et international des cadres d'action viables, fondés sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes -femmes, afin d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté	1.b.1 Proportion des dépenses publiques de fonctionnement et d'équipement consacrée aux secteurs répondant plus particulièrement aux besoins des femmes, des pauvres et des groupes vulnérables
<b>Objectif 2 – Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable</b>	
2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.	2.1.1 Prévalence de la sous-alimentation 2.1.2 Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience
2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.	2.2.1 Prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans  2.2.2 Prévalence de la malnutrition (indice poids/taille supérieur à +2 écarts types ou inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS chez les enfants de moins de 5 ans, par forme (surpoids et émaciation)
2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles.	2.3.1 Volume de production par unité de travail, en fonction de la taille de l'exploitation agricole, pastorale ou forestière 2.3.2 Revenu moyen des petits producteurs alimentaires, selon le sexe et le statut d'autochtone

2.a Accroître, notamment grâce au renforcement de la coopération internationale, l'investissement dans l'infrastructure rurale, les services de recherche et de vulgarisation agricoles et la mise au point de technologies et de banques de plantes et de gènes d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés	2.a.1 Indice d'orientation agricole des dépenses publiques  2.a.2 Total des apports publics (aide publique au développement plus autres apports publics) alloués au secteur agricole
2.b Corriger et prévenir les restrictions et distorsions entravant le fonctionnement des marchés agricoles mondiaux, y compris par l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions aux exportations agricoles et de toutes les mesures à l'exportation ayant un effet équivalent, conformément au mandat du Cycle de négociations de Doha pour le développement	2.b.1 Estimation du soutien à la production agricole 2.b.2 Subventions à l'exportation dans le secteur agricole
2.c Adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et de produits dérivés et à faciliter l'accès rapide aux informations relatives à ces marchés, y compris le niveau des réserves alimentaires, afin de contribuer à limiter l'extrême volatilité des prix alimentaires	2.c.1 Indicateur des anomalies tarifaires pour les denrées alimentaires
<b>Objectif 3- Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous</b>	
3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes	3.1.1 Taux de mortalité maternelle 3.1.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié
3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus	3.2.1 Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans 3.2.2 Taux de mortalité néonatale
3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	3.3.1 Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes séronégatives, par sexe, âge et principaux groupes de population 3.3.2 Incidence de la tuberculose pour 1 000 habitants 3.3.3 Incidence du paludisme pour 1 000 habitants 3.3.4 Incidence de l'hépatite B pour 100 000 habitants 3.3.5 Nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre les maladies tropicales négligées sont nécessaires
3.8 Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable	3.8.1 Couverture des services de santé essentiels (définie comme la couverture moyenne des services essentiels telle que déterminée par les interventions de référence concernant notamment la santé procréative, maternelle, néonatale et infantile, les maladies infectieuses, les maladies non transmissibles, la capacité d'accueil et l'accessibilité des services pour la population en général et les plus défavorisés en particulier) 3.8.2 Nombre de personnes couvertes par une assurance maladie ou un système de santé public pour 1 000 habitants
3.a Renforcer dans tous les pays, selon qu'il convient, l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac	3.a.1 Prévalence de la consommation actuelle de tabac chez les plus de 15 ans (taux comparatifs par âge)

<p>3.b Appuyer la recherche et le développement de vaccins et de médicaments contre les maladies, transmissibles ou non, qui touchent principalement les habitants des pays en développement, donner accès, à un coût abordable, aux médicaments et vaccins essentiels, conformément à la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et la santé publique, qui réaffirme le droit qu'ont les pays en développement de tirer pleinement parti des dispositions de cet accord qui ménagent une flexibilité lorsqu'il s'agit de protéger la santé publique et, en particulier, d'assurer l'accès universel aux médicaments</p>	<p>3.b.1 Proportion de la population pouvant se procurer les médicaments et vaccins essentiels à un coût abordable et de façon pérenne</p> <p>3.b.2 Montant total net de l'aide publique au développement consacré à la recherche médicale et aux soins de santé de base</p>
<p>3.c Accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement</p>	<p>3.c.1 Densité et répartition du personnel de santé</p>
<p>3.d Renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement, en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux</p>	<p>3.d.1 Application du Règlement sanitaire international (RSI) et préparation aux urgences sanitaires</p>
<p><b>Objectif 4 -Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité</b></p>	
<p>4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.</p>	<p>4.1.1 Proportion d'enfants et de jeunes : a) en cours élémentaire; b) en fin de cycle primaire; c) en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en i) lecture et ii) mathématiques, par sexe</p>
<p>4.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.</p>	<p>4.4.1 Proportion de jeunes et d'adultes ayant des compétences en informatique et en communication, par type de compétence</p>
<p>4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.</p>	<p>4.5.1 Indices de parité (femmes/hommes, urbain/rural, quintile inférieur/supérieur de richesse et autres paramètres tels que le handicap, le statut d'autochtone et les situations de conflit, à mesure que les données deviennent disponibles) pour tous les indicateurs dans le domaine de l'éducation de cette liste pouvant être ventilés</p>
<p>4.6 D'ici à 2030, veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter</p>	<p>4.6.1 Pourcentage de la population d'un groupe d'âge donné ayant les compétences voulues à au moins un niveau d'aptitude fixé a) en alphabétisme et b) numératie fonctionnels.</p>
<p>4.a Construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir à tous un cadre d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace</p>	<p>4.a.1 Proportion d'établissements scolaires ayant accès à : a) l'électricité; b) l'Internet à des fins pédagogiques; c) des ordinateurs à des fins pédagogiques; d) des infrastructures et des matériels adaptés aux élèves handicapés; e) une alimentation de base en eau potable; f) des installations sanitaires de base séparées pour hommes et femmes; g) des équipements de base pour le lavage des mains [conformément aux indicateurs définis dans le cadre de l'initiative Eau, Assainissement et Hygiène pour tous (WASH)]</p>

4.b D'ici à 2020, augmenter nettement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes à des étudiants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays d'Afrique, pour leur permettre de suivre des études supérieures, y compris une formation professionnelle, des cursus informatiques, techniques et scientifiques et des études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement	4.b.1 Volume de l'aide publique au développement consacrée aux bourses d'études, par secteur et type de formation
4.c D'ici à 2030, accroître nettement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement	4.c.1 Proportion d'enseignants dans : a) le préscolaire; b) le cycle primaire; c) le premier cycle du secondaire; et d) le deuxième cycle du secondaire qui ont suivi (avant leur entrée en fonction ou en cours d'activité) au moins les formations organisées à leur intention (notamment dans le domaine pédagogique) qui sont requises pour pouvoir enseigner au niveau pertinent dans un pays donné
<b>Objectif 5 - Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles</b>	
5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.	5.2.1 Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus ayant vécu en couple victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques infligées au cours des 12 mois précédents par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire, par forme de violence et par âge 5.2.2 Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus victimes de violences sexuelles infligées au cours des 12 mois précédents par une personne autre que leur partenaire intime, par âge et lieu des faits
5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.	5.5.1 Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux et les administrations locales 5.5.2 Proportion de femmes occupant des postes de direction
5.a Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect de la législation interne	5.a.1 a) Proportion de la population agricole totale ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe; b) proportion de femmes parmi les titulaires de droits de propriété ou de droits garantis sur des terrains agricoles, par types de droit 5.a.2 Proportion de pays dotés d'un cadre juridique (y compris le droit coutumier) garantissant au x femmes les mêmes droits que les hommes en matière d'accès à la propriété ou au contrôle des terres
5.b Renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications, pour favoriser l'autonomisation des femmes	5.b.1 Proportion de la population possédant un téléphone portable, par sexe
5.c Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent	5.c.1 Proportion de pays dotés de systèmes permettant de suivre et de rendre public le montant des ressources allouées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes
<b>Objectif 6 - Garantir l'accès de tous à l'eau, l'assainissement et assurer une gestion durable de l'eau</b>	
6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable.	6.1.1 Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité

6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.	6.2.1 Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon
6.5 D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient.	6.5.1 Degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (0-100) 6.5.2 Proportion de bassins hydriques transfrontaliers où est en place un dispositif de coopération opérationnel
6.b Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement	6.b.1 Proportion d'administrations locales ayant mis en place des politiques et procédures opérationnelles encourageant la participation de la population locale à la gestion de l'eau et de l'assainissement
<b>Objectif 7- Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables, modernes et abordables</b>	
7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.	7.1.1 Proportion de la population ayant accès à l'électricité 7.1.2 Proportion de la population utilisant principalement des carburants et technologies propres
7.a D'ici à 2030, renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès aux sciences et technologies de l'énergie propre, notamment les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les nouvelles technologies de combustion propre des combustibles fossiles, et encourager l'investissement dans l'infrastructure énergétique et les technologies propres dans le domaine de l'énergie	7.a.1 Montant (en dollars des États-Unis) des ressources mobilisées par année à compter de 2020 au titre de l'engagement de 100 milliards de dollars
7.b D'ici à 2030, développer l'infrastructure et améliorer la technologie afin de fournir des services énergétiques modernes et durables à tous les habitants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, dans le respect des programmes d'aide qui les concernent	7.b.1 Investissements dans l'efficacité énergétique en pourcentage du PIB et montant de l'investissement étranger direct sous la forme de transferts financiers destinés à l'infrastructure et à la technologie nécessaires aux services de développement durable
<b>Objectif 8 – Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous</b>	
8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre.	8.2.1 Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi
8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.	8.5.1 Rémunération horaire moyenne des salariés hommes et femmes, par profession, âge et type de handicap 8.5.2 Taux de chômage, par sexe, âge et type de handicap
8.6 D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation.	8.6.1 Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi, ni formation



8.a Accroître l'appui apporté dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, y compris par l'intermédiaire du Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés	8.a.1 Engagements pris et décaissements effectués dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce
8.b D'ici à 2020, élaborer et mettre en oeuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes et appliquer le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail	8.b.1 Dépenses publiques totales consacrées aux programmes de protection sociale et d'emploi, en proportion des budgets nationaux et du PIB
<b>Objectif 9- Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation soutenable qui profite à tous et encourager l'innovation</b>	
9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité.	9.1.1 Proportion de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année 9.1.2 Nombre de passagers et volume de fret transportés, par mode de transport
9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés.	9.2.1 Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB et par habitant 9.2.2 Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total
9.3 Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration dans les chaînes de valeur et sur les marchés.	9.3.1 Proportion des petites entreprises dans la valeur ajoutée totale de l'industrie 9.3.2 Proportion des petites entreprises industrielles ayant contracté un prêt ou une ligne de crédit
9.a Faciliter la mise en place d'une infrastructure durable et résiliente dans les pays en développement en renforçant l'appui financier, technologique et technique apporté aux pays d'Afrique, aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement	9.a.1 Montant total de l'aide publique internationale (aide publique au développement et autres apports du secteur public) alloué aux infrastructures
9.b Soutenir les activités de recherche –développement et d'innovation des pays en développement dans le secteur technologique, notamment en instaurant des conditions propices, entre autres, à la diversification industrielle et à l'ajout de valeur aux marchandises	9.b.1 Proportion dans la valeur ajoutée totale de la valeur ajoutée des secteurs de moyenne et haute technologie
9.c Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et des communications et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020	9.c.1 Proportion de la population ayant accès à un réseau mobile, par types de technologie
<b>Objectif 10 - Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein</b>	
10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.	10.2.1 Proportion de personnes vivant avec un revenu de plus de 50 % inférieur au revenu moyen, par âge, sexe et handicap

10.4 Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité.	10.4.1 Part du travail dans le PIB, y compris les salaires et les transferts sociaux
10.7 Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées.	10.7.1 Dépenses de recrutement à la charge du salarié en proportion de son revenu annuel dans le pays de destination 10.7.2 Nombre de pays ayant mis en œuvre des politiques visant à bien gérer les migrations
10.a Mettre en œuvre le principe d'un traitement spécial et différencié pour les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, conformément aux accords de l'Organisation mondiale du commerce	10. a.1 Proportion de lignes tarifaires concernées par les importations en provenance des pays les moins avancés et des pays en développement bénéficiant d'une franchise de droits
10.b Stimuler l'aide publique au développement et les flux financiers, y compris les investissements étrangers directs, en faveur des États qui en ont le plus besoin, en particulier les pays les moins avancés, les pays d'Afrique, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, conformément à leurs plans et programmes nationaux	10.b.1 Montant total des ressources allouées au développement, par pays bénéficiaire et donateur et type d'apport (aide publique au développement, investissement étranger direct et autres)
10.c D'ici à 2030, faire baisser au-dessous de 3 % les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les circuits d'envois de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 %	10.c.1 Coûts des envois de fonds en proportion du montant transféré
<b>Objectif 11 - Villes et les établissements humains ouverts à tous, sûrs, résilients et soutenables</b>	
11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis.	11.1.1 Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats
11.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées.	11.2.1 Proportion de la population ayant aisément accès aux transports publics, par groupe d'âge, sexe et type de handicap
11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays.	11.3.1 Ratio entre le taux d'utilisation des terres et le taux de croissance démographique 11.3.2 Proportion de villes dotées d'une structure de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique
11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets.	11.6.1 Proportion de déchets urbains solides régulièrement collectés et éliminés de façon adéquate sur le total des déchets urbains solides générés, par ville 11.6.2 Niveau moyen annuel de particules fines (PM 2,5 et PM 10, par exemple) dans les villes, pondéré en fonction du nombre d'habitants
11.a Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale	11.a.1 Proportion d'habitants vivant dans des villes qui mettent en œuvre des plans de développement urbains et régionaux tenant compte des projections démographiques et des ressources nécessaires, par taille de la ville

11.b D'ici à 2020, accroître nettement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux	11.b.1 Proportion d'administrations locales adoptant et mettant en œuvre des stratégies locales de réduction des risques conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) 11.b.2 Nombre de pays ayant mis en place des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe
11.c Aider les pays les moins avancés, y compris par une assistance financière et technique, à construire des bâtiments durables et résilients en utilisant des matériaux locaux	11.c.1 Proportion de l'assistance financière allouée aux pays les moins avancés qui est consacrée à la construction de bâtiments durables, résilients et économes en ressources et à la remise à niveau d'anciens bâtiments, en utilisant des matériaux locaux
<b>Objectif 12 – Instaurer des modes de consommation et de production soutenables</b>	
12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.	12.2.1 Empreinte matérielle, empreinte matérielle par habitant et empreinte matérielle par unité de PIB 12.2.2 Consommation matérielle nationale, consommation matérielle nationale par habitant et consommation matérielle nationale par unité de PIB
12.4 D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement.	12.4.1 Nombre de parties aux accords multilatéraux sur l'environnement relatifs aux substances chimiques et autres déchets dangereux ayant satisfait à leurs engagements et obligations en communiquant les informations requises par chaque accord 12.4.2 Production de déchets dangereux par habitant et proportion de déchets dangereux traités, par type de traitement
12.5 D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.	12.5.1 Taux de recyclage national, tonnes de matériaux recyclés
12.a Aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables	12.a.1 Montant de l'aide apportée aux pays en développement au titre d'activités de R-D consacrées aux modes de consommation et de production durables et aux technologies écologiquement rationnelles
12.b Mettre au point et utiliser des outils de contrôle de l'impact sur le développement durable d'un tourisme durable créateur d'emplois et valorisant la culture et les produits locaux	12.b.1 Nombre de stratégies ou de politiques en place dans le domaine du tourisme durable et de plans d'action mis en œuvre en appliquant des outils d'évaluation et de suivi convenus d'un commun accord
12.c Rationaliser les subventions aux combustibles fossiles qui sont source de gaspillage, grâce à l'élimination des distorsions du marché, eu égard au contexte national, y compris au moyen de la restructuration de la fiscalité et de la suppression progressive des subventions préjudiciables qui sont en place, en mettant en évidence leur impact sur l'environnement, en tenant pleinement compte des besoins et de la situation propres aux pays en développement et en réduisant au minimum les éventuels effets négatifs sur le développement de ces pays tout en protégeant les pauvres et les populations concernées	12.c.1 Montant des subventions aux combustibles fossiles par unité de PIB (production et consommation) et en proportion des dépenses nationales totales consacrées à ces combustibles
<b>Objectif 13 – Mesures urgentes pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions</b>	

13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.	13.1.1 Nombre de pays ayant mis en place des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe 13.1.2 Nombre de décès, de disparus et de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes
13.a Mettre en œuvre l'engagement que les pays développés parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont pris de mobiliser ensemble auprès de multiples sources 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement en ce qui concerne les mesures concrètes d'atténuation et la transparence de leur mise en œuvre et rendre le Fonds vert pour le climat pleinement opérationnel en le dotant dans les plus brefs délais des moyens financiers nécessaires	13.a.1 Montant (en dollars des États-Unis) des ressources mobilisées par année à compter de 2020 au titre de l'engagement de 100 milliards de dollars
13.b Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis, notamment, sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés	13.b.1 Nombre de pays les moins avancés et de petits États insulaires en développement recevant un appui spécialisé aux fins de la mise en place de moyens efficaces de planification et de gestion face aux changements climatiques, en privilégiant notamment les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés, et importance de cet appui en termes de financement, de technologie et de renforcement des capacités
<b>Objectif 15 – Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, lutter contre la désertification</b>	
15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux.	15.1.1 Proportion de la surface émergée totale couverte par des zones forestières 15.1.2 Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre et la biodiversité des eaux douces qui sont couverts par des aires protégées (par type d'écosystème)
15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols.	15.3.1 Proportion de la surface émergée totale occupée par des terres dégradées
15.9 D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité.	15.9.1 Progrès réalisés vers les objectifs nationaux établis conformément à l'objectif 2 d'Aichi pour la biodiversité du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020
15.a Mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement	15.a.1 Aide publique au développement et dépenses publiques consacrées à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes
15.b Mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion, notamment aux fins de la préservation des forêts et du reboisement	15.b.1 Aide publique au développement et dépenses publiques consacrées à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes

15.c Apporter, à l'échelon mondial, un soutien accru à l'action menée pour lutter contre le braconnage et le trafic d'espèces protégées, notamment en donnant aux populations locales d'autres moyens d'assurer durablement leur subsistance	15.c.1 Proportion du braconnage et du trafic illicite dans le commerce des espèces de faune et de flore sauvages
<b>Objectif 16 - Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes</b>	
16.4 D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée.	16.4.1 Valeur totale des flux financiers illicites entrants et sortants (en dollars des États-Unis courants) 16.4.2 Proportion des armes légères et de petit calibre saisies qui sont enregistrées et tracées conformément aux normes et instruments juridiques internationaux
16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.	16.6.1 Dépenses publiques primaires en proportion du budget initial approuvé, par secteur (ou par code budgétaire ou autre critère similaire) 16.6.2 Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante
16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions.	16.7.1 Répartition des postes (par sexe, âge, type de handicap et groupe de population) dans les institutions publiques (organes législatifs, services publics et organes judiciaires aux niveaux local et national), par rapport à la répartition nationale 16.7.2 Proportion de la population qui estime que la prise de décisions est ouverte et réactive, par sexe, âge, type de handicap et groupe de la population
16.a Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement	16.a.1 Existence d'institutions nationales indépendantes des droits de l'homme, conformément aux Principes de Paris
16.b Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable	16.b.1 Proportion de la population ayant déclaré avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme
<b>Objectif 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser</b>	
17.1 Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes	17.1.1 Total des recettes publiques en proportion du PIB, par source 17.1.2 Proportion du budget national financé par les impôts nationaux
17.2 Faire en sorte que les pays développés honorent tous leurs engagements en matière d'aide publique au développement, notamment celui pris par nombre d'entre eux de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement et entre 0,15 % et 0,20 % à l'aide aux pays les moins avancés, les bailleurs de fonds étant encouragés à envisager de se fixer pour objectif de consacrer au moins 0,20 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés	17.2.1 Aide publique nette au développement, montant total et montant alloué aux pays les moins avancés, en proportion du revenu national brut des pays donateurs membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE

17.3 Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement	17.3.1 Investissements étrangers directs, aide publique au développement et coopération Sud -Sud, en proportion du budget national total 17.3.2 Volume des envois de fonds de travailleurs migrants (en dollars des États-Unis) en proportion du PIB total
17.4 Aider les pays en développement à assurer la viabilité à long terme de leur dette au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allègement ou sa restructuration, selon le cas, et réduire le surendettement en réglant le problème de la dette extérieure des pays pauvres très endettés	17.4.1 Service de la dette en proportion des exportations de biens et services
17.5 Adopter et mettre en œuvre des dispositifs visant à encourager l'investissement en faveur des pays les moins avancés	17.5.1 Nombre de pays qui adoptent et mettent en œuvre des dispositifs visant à encourager l'investissement en faveur des pays les moins avancés
17.6 Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau des organismes des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies	17.6.1 Nombre d'accords et de programmes de coopération scientifique et technologique entre pays, par type de coopération 17.6.2 Abonnements à une connexion à l'Internet à haut débit fixe pour 100 habitants, par vitesse de connexion
17.7 Promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement, à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord	17.7.1 Montant total des financements approuvés pour les pays en développement aux fins de la promotion de la mise au point, du transfert et de la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement
17.8 Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications	17.8.1 Proportion de la population utilisant l'Internet
17.9 Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire	17.9.1 Valeur en dollars des engagements d'aide financière et technique contractés (notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire) en faveur des pays en développement
17.10 Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, notamment grâce à la tenue de négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement	17.10.1 Moyenne pondérée des taux de droits de douane
17.11 Accroître nettement les exportations des pays en développement, en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020	17.11.1 Part des pays en développement et des pays les moins avancés dans les exportations mondiales

17.12 Permettre l'accès rapide de tous les pays les moins avancés aux marchés en franchise de droits et sans contingent, conformément aux décisions de l'Organisation mondiale du commerce, notamment en veillant à ce que les règles préférentielles applicables aux importations provenant des pays les moins avancés soient transparentes et simples et facilitent l'accès aux marchés	17.12.1 Droits de douane moyens appliqués aux pays en développement, aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement
17.13 Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques	17.13.1 Tableau de bord macroéconomique
17.14 Renforcer la cohérence des politiques de développement durable	17.14.1 Nombre de pays ayant mis en place des mécanismes pour renforcer la cohérence des politiques de développement durable
17.15 Respecter la marge de manœuvre et l'autorité de chaque pays en ce qui concerne l'élaboration et l'application des politiques d'élimination de la pauvreté et de développement durable	17.15.1 Recours par les prestataires de la coopération pour le développement à des cadres de résultats et à des outils de planification propres aux pays
17.16 Renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, atteindre les objectifs de développement durable	17.16.1 Nombre de pays faisant état de progrès dans la mise en place de cadres multipartites de suivi de l'efficacité du développement favorisant la réalisation des objectifs de développement durable
17.17 Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière	17.17.1 Montant (en dollars des États-Unis) des ressources allouées aux partenariats public-privé et aux partenariats avec la société civile
17.18 D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique, et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays	17.18.1 Proportion d'indicateurs du développement durable établis à l'échelle nationale, ventilés de manière exhaustive en fonction de la cible conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle 17.18.2 Nombre de pays dotés d'une législation nationale relative à la statistique conforme aux Principes fondamentaux de la statistique officielle 17.18.3 Nombre de pays ayant un plan statistique national intégralement financé et en cours de mise en œuvre, par source de financement
17.19 D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement	17.19.1 Valeur (en dollars) de l'ensemble des ressources allouées au renforcement des capacités statistiques des pays en développement 17.19.2 Proportion de pays qui a) ont procédé à au moins un recensement de la population et du logement au cours des 10 dernières années, et b) ont atteint un taux d'enregistrement des naissances de 100 % et un taux d'enregistrement des décès de 80 %

## Table des matières

INTRODUCTION GENERALE .....	1
I- RAPPEL DES ODD .....	2
II- PROCESSUS DE CONTEXTUALISATION DES ODDs AU BURKINA FASO .....	3
2.1 Sensibilisation sur les ODDs.....	3
2.2 Priorisation et intégration des ODDs dans les politiques publiques .....	3
a- Priorisation avec le grille de priorisation des cibles ODD de l'Organisation Internationale de la Francophonie (GPC-OIF) .....	3
b- Priorisation des Cibles ODD à l'aide de l'outil Rapid Integrated Assessment (RIA).....	4
2.2 Situation des indicateurs .....	6
III- CIBLES PRIORISEES ET ACCELERATEURS.....	7
IV- ATOUTS, DIFFICULTES ET PERSPECTIVES.....	11
V- PROCESSUS DE REDACTION DU RAPPORT NATIONAL VOLONTAIRE .....	12
Annexe2.....	17